



l'Autignacois

DECEMBRE 2023 — BULLETIN MUNICIPAL N°8

LE MOT DU MAIRE

Chères Autignacoises, chers Autignacois,

Après une sécheresse bien inquiétante, le climat semble retrouver une plus juste mesure automnale. Mais les viticulteurs ont cette année rentré des récoltes un peu maigres.

L'équipe municipale continue à s'impliquer dans les travaux pour faciliter la vie au village.

Pendant l'été, les artisans locaux ont travaillé au réaménagement de l'espace de restauration à l'école. Les pièces sont plus fonctionnelles et un nombre plus important d'élèves peut être accueilli.

Certains toits de l'école sont parés de panneaux photovoltaïques et d'autres toits sont rebâti et isolés pour diminuer la facture d'électricité. Tous ces travaux à l'école ont été subventionnés à 60% par l'État avec le Fond Vert.

Hérault Énergies va changer une bonne partie de l'éclairage public avec des Leds (Fond Vert) . Les économies d'énergie sont les bienvenues pour le budget communal.

Le Département a repris la RD 154 jusqu'à la Croix du Stade en élargissant la voie. Les travaux de la voie de contournement par le sud (de l'ancien centre aéré jusqu'au cimetière neuf) vont commencer début décembre 2023, permettant de désenclaver une partie du village. Nous remercions le Département (Philippe VIDAL et Séverine SAUR) pour leur aide avec de substantielles subventions. D'autres projets sont à l'étude pour les années à venir.

La préparation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est avancée, le règlement et le zonage sont en discussion.

En reprenant leurs activités, les nombreuses associations du village sont animées d'un esprit d'ouverture et de solidarité dont on ne peut qu'être fier. La Ligue Contre le Cancer et le Téléthon sont toujours l'occasion de moments de rencontre et de réflexion dans un engagement généreux qui permet d'aider les chercheurs à trouver des solutions pour soigner et guérir ces terribles maladies, et de soulager ceux qui souffrent.

Le mois de décembre est toujours un moment magique pour les enfants et pour les grands. Ce temps festif apporte une lumière dans notre vie en réunissant les familles et les amis. Mais cette période compliquée et perturbée dans laquelle nous vivons ne doit pas faire oublier ceux qui sont tristes, ceux qui sont seuls, ceux qui souffrent, et nous devons aussi faire en sorte de préserver la paix autour de nous.

« La haine obscurcit la vie, l'amour la rend plus lumineuse » Barbara HENDRIX

Bon Noël et joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Jean-Claude MARCHI Maire d'Autignac





SOMMAIRE

En Bref.....	p.3
Associations.....	p.4-5
Evènements festivit�s.....	p.6-7
S�curit� / Ecole	p. 8
Travaux Entretien	p.9 � 11
Urbanisme.....	p.12
Nature Environnement.....	p.13 � 16
Rubrique Pro	p.17
Autignac & son pass�	p.18-19
La Mairie et vos Elus.....	p.20

ETAT – CIVIL

REGRETS



- Mme JALABERT Josette : 25/01/23
- Mme MANGUSO Marie 14/03/23
- Mme SANCHEZ Marie : 07/04/23
- Mr PIRARD Marc : 30/04/23
- Mr MAZANEK Arnost : 09/05/23
- Mme BURGUES Claudine : 15/07/23

BONHEUR



- L on MARAIS n  le 6 septembre 2023
- Hugo, Michel, Philippe CHAUCHARD n  le 3 octobre 2023
- Billy DORR DEJAHDI n  le 13 octobre 2023
- Kataleya, Sebahat MARQUES SIMOES SAHITI n e le 2 nov 23
- Cody, Marc, Michel ROBERT n  le 12 novembre 2023

FELICITATIONS



- Pascal PIERRON et Sabrina JAMIN le 06/05/23
- Adam MAGALLON et Alice GALIBERT le 03/06/23
- Julien GARNIER et Elodie CONTRERAS le 10/06/23
- R mi PUJOL et Elodie PEREZ le 24/06/23

INFOS PRATIQUES

Mairie (secr tariat) : T l : 04-67-90-44-11

Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h

Biblioth que Municipale : Mardi 9h-10h/mercredi 10h-11h45 ;
jeudi 9h-10h / vendredi 10h-12h

Bureau de Poste : Du lundi au vendredi de 8h45   11h00

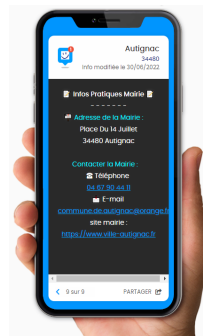
R seau d'entraide : entraidemairieautignac@gmail.com

Mairie Autignac

PANNEAUPOCKET

La mairie utilise cette application pour vous informer et vous alerter.

Connectez-vous !



Rappel : l' dition de notre bulletin municipal respecte les normes suivantes :

Heavy metal : Produit   teneur minimale en m taux lourds qui ne constitue pas de danger pour la sant  humaine.

Iso 14001 : Indique que l'usine qui fabrique le produit a mis en place un syst me de management environnemental bas  sur l'am lioration constante des performances et la r duction de son impact  cologique.

ECF : Indique que le produit a  t  fabriqu  sans chlore  l mentaire, ni d riv s de chlore.

PEFC : Organisation mondiale destin e   promouvoir la gestion durable des for ts   travers une certification et un label pour les produits   base de bois.

L'encre utilis e est bio v g tale afin de r duire l'impact sur l'environnement.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par mail, contactez nous en notant votre nom pr nom et adresse postale : sabinevialles34@gmail.com

Directeur de publication : Monsieur Le Maire

Date de parution 1er d cembre 2023 - Diffusion gratuite

Exemplaires : 500

Impression : Imprimerie Cr a Pub B ziers

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

EN BREF...

Une APPLI à l'échelle du territoire

.Résident ou de passage sur le territoire des Avant-Monts, une application pour vous faciliter le quotidien

Chercher une association, trouver un artisan, un vétérinaire ou la pharmacie la plus proche, les déchèteries, les dernières infos de la Communauté de communes, recevoir des notifications (travaux, coupures d'eau, perturbations réseaux...) c'est désormais possible grâce à l'application mobile CC Les Avant-Monts.

Cette nouvelle application remplace le SAI (Système d'Alerte Intercommunal) depuis juin 2023.

.Un outil numérique à l'échelle de l'intercommunalité

Chaque commune dispose de son propre accès à l'application pour la diffusion de ses informations. Vous pouvez suivre l'actualité de plusieurs communes.

.Comment ça marche ?

Télécharger l'application depuis un smartphone ou une tablette sur Play Store ou sur App Store en recherchant «CC Les Avant-Monts». L'actualité de la Communauté de communes apparaît. Il suffit ensuite de sélectionner la ou les commune(s) de votre choix pour suivre les actualités.



CALENDRIER D'OCCUPATION SALLE MARC CASSOT 2023 / 2024

NOVEMBRE	
01/11 -	LOTO TÉLÉTHON 16 H
03/11 - 04/11	TÉLÉTHON
11/11 -	LOTO AUTIGNAC EN FÊTE
12/11 -	BOURSE AUX JOUETS
18/11 -	LOTO CANTILÈNE
25/11 -	LOTO PÉTANQUE
DÉCEMBRE	
01/12 - 02/12 - 03/12	WEEK-END TÉLÉTHON
09/12 - 10/12 -	COQUILLADE
16/12 -	LOTO COQUILLADE
23/12 -	LOTO JEUNESSE AUTIGNAC
30/12 -	LOTO AUTIGNAC EN FÊTE
JANVIER	
05/01 - 06/01 -	LOTO LIGUE CONTRE LE CANCER
13/01 -	LOTO DONNEUR DE SANG
20/01 -	LOTO PÉTANQUE
27/01 -	LOTO ANCIENS COMBATTANTS
FEVRIER	
03/02 -	LOTO TENNIS
10/02 -	LOTO OMNISPORT
17/02 -	LOTO CANTILÈNE
24/02 -	LOTO PING-PONG
MARS	
01/03 -	THÉÂTRE
02/03 -	LOTO PARENTS D'ÉLÈVES
09/03 -	LOTO LA BOULE HAUT LIBRON
16/03 -	AUTIGNAC EN FÊTE CARNAVAL
23/03 -	LOTO COQUILLADE
30/03 -	LOTO LA BOULE HAUT LIBRON
AVRIL	
06/04 -	LOTO ANCIENS COMBATTANTS
13/04 -	LOTO JEUNESSE AUTIGNAC
20/04 -	LOTO CCAS
27/04 -	LOTO LIGUE CONTRE LE CANCER
28/04 -	CARNAVAL ENFANTS
MAI	
04/05 -	LOTO COQUILLADE
11/05 -	LOTO AUTIGNAC EN FÊTE
12/05 -	CONCOURS BOULE HAUT LIBRON
18/05 -	LOTO OMNISPORT





PERMANENCES
FRANCE SERVICES VIGNOBLES ET LANGUEDOC
DANS VOTRE MAIRIE A AUTIGNAC
 TOUS LES 15 JOURS à partir du **14/03/2023**
MERCREDIS DE 10h30 à 12h00
VENDREDIS DE 10 h30 à 12h00
AVEC ou SANS RDV
06.95.83.40.93
 avants-monts@france-services.gouv.fr



On vous accueille !
 PRÉFET DE VILLE, MAIRIE D'AVIGNON

FLASH INFO !!

Le bar vous accueille
à nouveau !!

Repas proposés lors du
marché de Noël

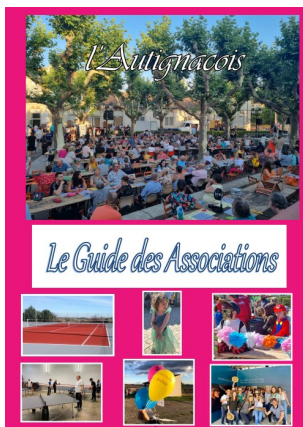




Associations

ART'IGNAC

Du 29 septembre au 01 octobre ART'IGNAC a organisé son exposition, cet évènement a proposé des œuvres très intéressantes de styles et techniques variés.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 9 septembre s'est déroulé le forum des associations, afin d'informer la population sur les activités associatives proposées dans la commune pour la saison 2023/2024. A cette occasion a été distribué le nouveau guide des associations, à la disposition de la population en mairie.



TENNIS DE TABLE : nouveau bureau

Lors de la dernière assemblée générale de l'association, il a été proposé le renouvellement du bureau celui-ci étant démissionnaire.

Un vote à mains levées a suffi à élire **Manuel Moreau** (président), **Didier Brocard** (trésorier) et **Anthony Lassablière** (secrétaire) à l'unanimité.

Pour information, les entraînements se dérouleront dorénavant tous les jeudis, de 17 h à 21 h, à la salle Marc-Cassot.





Associations

CLUB DE LA COQUILLADE AUTIGNAC CABREROLLES—PROGRAMME 2024



LOTOS

MARDI 9 JANVIER 14H30
 MARDI 6 FEVRIER 14H30
 MARDI 5 MARS 14H30
 SAMEDI 23 MARS 21H
 MARDI 9 AVRIL 14H30
 SAMEDI 4 MAI 21H
 MARDI 14 MAI 14H30
 MARDI 4 JUIN 14H30



REPAS DANSANTS

DIMANCHE 11 FEVRIER
 DIMANCHE 14 AVRIL
 DIMANCHE 9 JUIN
 DIMANCHE 13 OCTOBRE
 DIMANCHE 8 DECEMBRE

ADHESION 18 EUROS

Président : Jacques Eliez 0622383248
Trésorier : Bernard Reneville 0644290078
Secrétaire : Josette Grandin 0618217015



Nouvelle activité le jeudi après midi au foyer
TRICOTER POUR LES PREMATURES

Une action en faveur des bébés prématurés et leur famille au sein de néonatalogie

Œuvrer pour le bien être des prématurés du service de réanimation néonatale du CHU de Nîmes, Montpellier, Béziers et maternité Clémenville, en projet pour 2024 avec l'antenne 34 et 30 de l'association A BRAS CADABRA

Contact : JOSETTE GRANDIN 0618217015

TENNIS CLUB AUTIGNAC



Le prochain tournoi « **AUTIGARROS** » se déroulera **du 27 mai au 15 juin 2023.**

Pour toute information contactez :

Mme ARBOUY Patricia au 06.61.85.86.72 ou par mail tcautignac@gmail.com





Evènements Festivités

NOS NOUVEAUX AUTIGNACOIS

Juin 2023

Pour la première fois la municipalité a souhaité mettre à l'honneur les nouveaux arrivants dans la commune autour d'un apéritif de bienvenue.

Neuf familles, issues d'horizons différents, ont répondu à l'invitation de la municipalité et se sont retrouvées à la salle Marc Cassot.

Le maire, Jean-Claude Marchi, s'est réjoui de l'arrivée de ses nouveaux administrés et l'a exprimé lors d'un petit discours.

Cette réception en toute simplicité a permis à chacun de se présenter et d'échanger.



AU THÉÂTRE CE SOIR

Octobre 2023

La bonne humeur fut au rendez-vous avec cette comédie humoristique de Michel Ledall intitulée « A la bière fraîche », interprétée par la troupe Les Joyeux Maraussanais. Dans la continuité de notre programmation culturelle, dans laquelle le théâtre est à l'honneur, ce fut la quatrième représentation de la saison 2023, précédée par un apéritif dinatoire assuré par Le Club de la Coquillade pour la buvette et la boulangerie Le croissant de Lune pour les plateaux dinatoires.



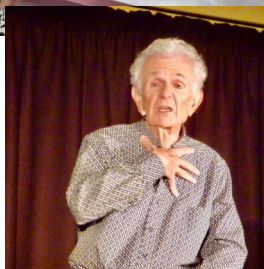
LIGUE CONTRE LE CANCER

Octobre 2023



Un spectacle a été organisé afin de récolter des fonds dédiés à la recherche contre le cancer.

Merci aux bénévoles pour leur dévouement et aux généreux donateurs.



Téléthon

Programme des activités

Info: pour la marche de nuit, prévoir une lampe de poche

Vendredi 1er Décembre

18H00 Dictée, calcul mental (bibliothèque)
19H00 ZUMBA (M Cassot)
19H30 STEP (M Cassot)
20H00 départ de la marche (M Cassot)
21H00 jeux de cartes et de société (Salle M Cassot)
RESTAURATION:
Sur place ou à emporter salle Marc Cassot

Samedi 2 Décembre

10H00 départ de la marche et rallye photos (salle M. Cassot)
10H00 à 12H00
Vente de gâteaux et soupe (bibliothèque)
12H00 Restauration salle M, Cassot
14H00 Pétanque 10€ par équipes en doublette montée 4 parties
18H00 Dictée et calcul mental (bibliothèque)
21H00 LOTO (salle Marc Cassot)

Dimanche 3 Décembre

15H00 loto pour les enfants (salle Marc Cassot)
16H30 lâcher de ballons (salle Marc Cassot)
17H00 reprise du loto
Tirage de la tombola

Tout le long du week-end vente de gâteaux, crêpes, oreillettes, boissons chaudes, gadgets au profit du TELETHON



Evènements Festivités

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Les anciens combattants, le Président de l'UNC, le porte drapeau, le maire Jean-Claude MARCHI, les adjoints, les élus, une délégation importante de pompiers, Mme La directrice de l'école Christel UTRERA, les enfants, la Chorale la Cantilène et la population ont participé à la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918. M. le Président des anciens combattants Bernard RENEVILLE a rappelé le rôle de l'association commune des anciens combattants Autignac-Magalas. Cet hommage aux morts a permis aux enfants de l'école de rappeler la dureté de la guerre en lisant des extraits de lettres de poilus. La Chorale d'Autignac a chanté la Marseillaise avec les enfants et la population et a terminé la cérémonie avec plusieurs chants de l'époque.

M. Le Maire a remercié tous les participants et a offert le verre de l'amitié qui a été préparé par les adjoints avec le concours des commerces locaux.

Un extrait de lettre d'un poilu, lu par Alice lors de la cérémonie :

« A la souffrance morale de croire à chaque instant la mort nous surprendre, viennent s'ajouter les souffrances physiques de longues nuits sans dormir : huit jours sans boire et presque sans manger, huit jours à vivre au milieu d'un charnier humain, couchant au milieu des cadavres, marchant sur nos camarades tombés la veille ; ah ! J'ai bien pensé à vous tous durant toutes ces heures terribles , et ce fut ma plus grande souffrance que l'idée de ne jamais vous revoir. »



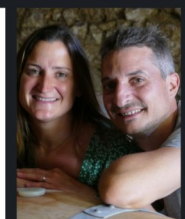
Autignac
MARCHE DE NOEL
 SAMEDI 9 DÉCEMBRE

à partir de 10h00 et jusqu'à 17h00

Producteurs locaux et artisans,
 à partir de 15h30 : Chants de Noël,
 à 16h30 passage du Père Noël,
 Restauration sur place

Renseignements et inscriptions au 06 18 92 82 50

SAMEDI 16 DECEMBRE
DOMAINE
LA FOLIE VIGNERONNE
PORTES OUVERTES



DE 11H À 19H

VENEZ DEGUSTER NOS CUVEES ET PARTAGER UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ DANS NOS CAVES

1 CHEMIN DE RONDE
34480 AUTIGNAC

TÉLÉPHONE : 06-11-12-02-41
WWW.LAFOLIEVIGNERONNE.COM



Sécurité

POLICE INTERCOMMUNALE



David Barthélemy intervenait au sein des communes de Laurens et d'Autignac, il remplit également sa mission depuis le mois de septembre dans la commune de Faugères nouvellement intégrée.

VIDEOSURVEILLANCE

Remplacement de deux caméras volées et adaptation solaire des batteries en raison des coupures nocturnes de l'éclairage public.



École

CRÉATION D'UN POSTE DE VACATAIRE SERVICE PÉRISCOLAIRE

En réponse aux nécessités de service induites par le service de cantine scolaire, un poste d'agent technique service périscolaire cantine et garderie a été créé, comportant 32 heures de vacations par mois du 1^{er} septembre 2023 au 10 juillet 2023.



RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE

Deux fonctionnaires du ministère de l'Éducation Nationale ont été recrutés afin d'assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mises en place par la commune, le temps nécessaire lié à cette activité a été évalué à 2 heures par semaine.



ÉLECTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les 13 et 14 octobre l'école a procédé à l'élection des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école pour l'année scolaire 2023-2024 ; 67 % des parents ont voté. Une seule liste a été présentée et est donc élue avec 4 titulaires et 2 suppléants : Aurya Charreyre, Betty Jimenez, Laetitia Tevar, Benedicte Fleury, Séraphin Martinez, Gaëlle Galzy.





Travaux, entretien

RD 154

Les travaux d'élargissement et de réfection de la chaussée de la RD154 sont terminés, le traçage est maintenant réalisé.



PHOTOVOLTAÏQUE



Le photovoltaïque est une technologie permettant de convertir les rayons du soleil en électricité verte grâce à des dispositifs appelés panneaux solaires. Cette source d'énergie présente de nombreux attraits, tels que sa nature renouvelable et sa contribution à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Installation de panneaux solaires sur le toit de l'école.



UNE NOUVELLE CANTINE

Réaménagement de la cantine scolaire : restructuration de l'espace cuisine, de l'espace restaurant et création d'une rampe d'accès PMR ; gain de place et maintien aux normes en vigueur.

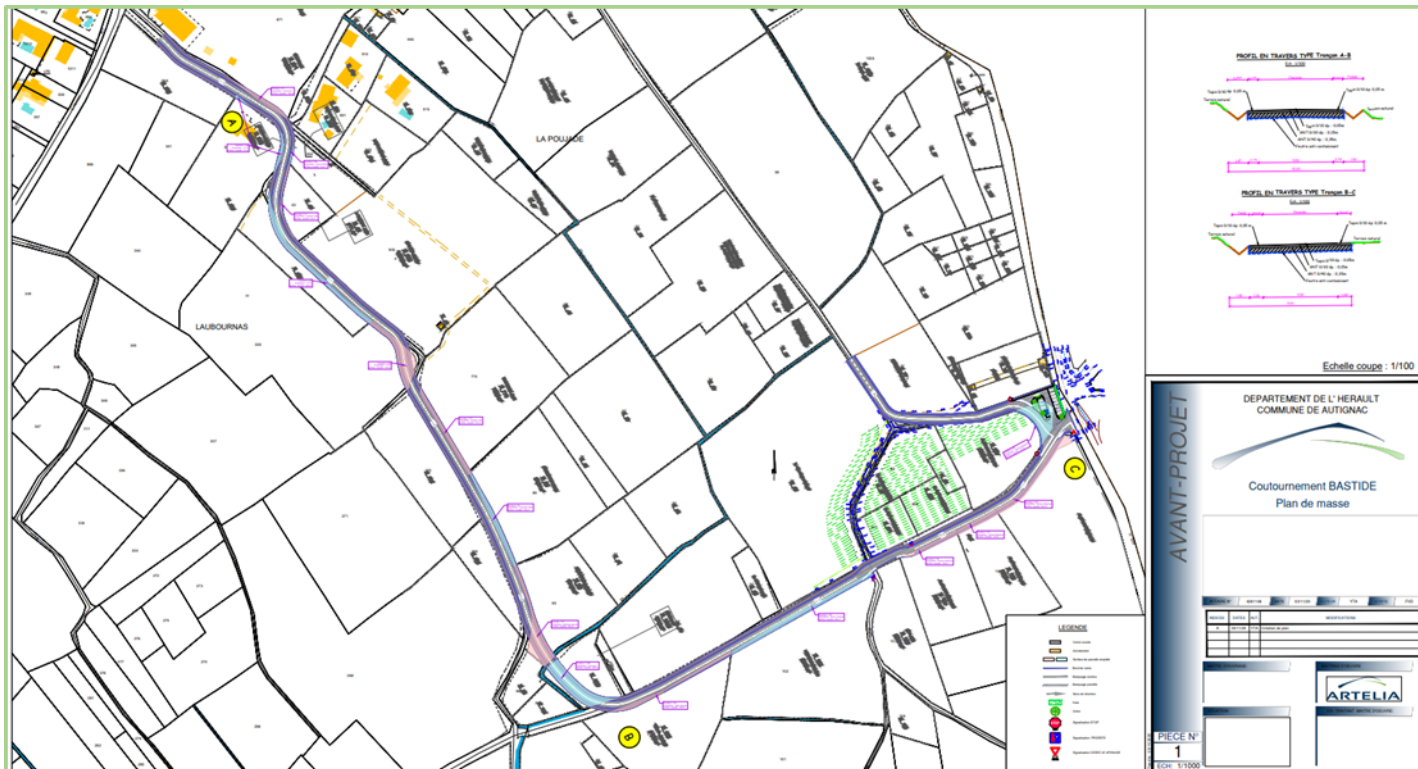




Travaux, entretien

VOIE DE CONTOURNEMENT

Les travaux relatifs au projet de création d'une voie de contournement du village vont enfin débuter. La Commission d'Appel d'Offres a analysé les 6 offres, la proposition de l'entreprise Colas Méditerranée a été retenue, pour un montant de 406 797.60 euros TTC.



RÉPARATION PONT DU PONTIL

Suite à la fermeture du pont du Pontil pour cause de danger imminent quant à l'état de la structure, des travaux de réparation ont été réalisés par l'entreprise FERRINI pour un montant total de 16 745 euros TTC .



AIRE DE JEUX ENFANTS

Réfection du sol des jeux pour enfants sur la promenade.
Lieu de détente très prisé par les enfants du village.





Travaux, entretien

RAPPORT D'INSPECTION DU PONT VERS MOULIN DE CIFFRE

L'ouvrage a fait l'objet d'une inspection détaillée, le 23 mars 2023, par une équipe d'inspecteurs d'INFRANEO, voici les conclusions des différentes constatations.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

La structure de l'ouvrage est en mauvais état, notée (3S). Les inspecteurs ont constaté la présence d'un décollement du bandeau amont, pouvant traduire un excentrement des charges ainsi qu'une décompression latérale de la voûte.

Il est conseillé de faire un diagnostic poussé de l'ouvrage pour palier à la décompression latérale de la voûte.

Une surveillance annuelle de l'ouverture de la fissure longitudinale peut être réalisée.

Il est ensuite conseillé d'installer des tirants métalliques et par la suite mettre en place des trottoirs sur la voie portée afin de recentrer les charges.

Des zones humides sous la voûte ont été constatées, une étude pour améliorer l'étanchéité de l'ouvrage peut être conseillée.

Un rejointoiement au mortier peut être réalisé au niveau des zones disjointoyées sur les élévations et les piédroits, les moellons manquants remplacés après une purge des éléments descellés.

Quant aux équipements, les garde-corps pourront être repeints avec une peinture galvanique afin de les protéger de la corrosion, les montants et barreaux déformés ou très endommagés pourront quant à eux être remplacés.

Ont été suggérés des travaux d'entretien courant afin d'éliminer la mousse présente sur les piédroits et les élévations, ainsi que les souches et racines présentes sur l'ouvrage.

Enfin, une surveillance des talus abrupts des berges est recommandé, ainsi qu'une reprise de la maçonnerie en tête des contreforts maçonnés.

Bref, des réparations s'imposent !





Urbanisme

PLUI : Plan local d'Urbanisme Intercommunal

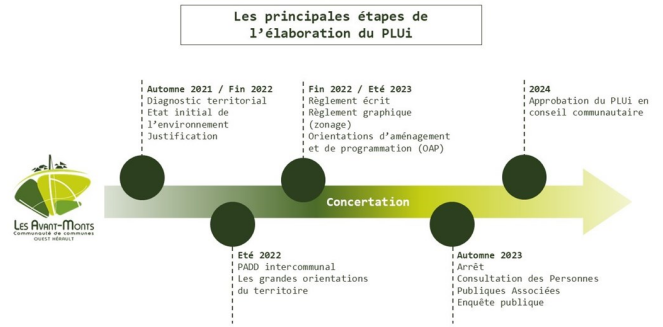
La Communauté de Communes s'est lancée en 2019 dans une démarche de planification à l'échelle de l'ensemble du territoire qui se traduit par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

L'objectif est de règlementer l'occupation du sol et de favoriser un développement équitable du territoire dans un document d'urbanisme commun aux 25 communes.

Le PADD a été débattu en Conseil communautaire le 14.11.2022 et présenté lors d'une réunion de travail aux personnes publiques associées, en février 2023.

Le zonage, règlement et OAP sont en cours d'élaboration.

Des réunions publiques se sont déroulées en septembre/octobre 2023 afin de présenter le PADDi aux habitants des Avant-Monts.



La composante agricole est un élément structurant du futur PLUi des Avant-Monts : 5 secteurs géographiques ont été définis pour des rencontres de terrain avec les acteurs de la filière.

Avec une élaboration prévue sur trois ans, le PLUi est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il planifie et dessine l'avenir de notre territoire notamment en définissant la vocation principale (habitat, économique, espaces agricoles et naturels) des différentes zones qui le composent et leurs modalités d'aménagement, qui devront intégrer les nouvelles contraintes réglementaires (cf. Loi Climat et Résilience) beaucoup plus strictes.

Quelques précisions sur la loi Climat et Résilience

Limiter la consommation d'espace

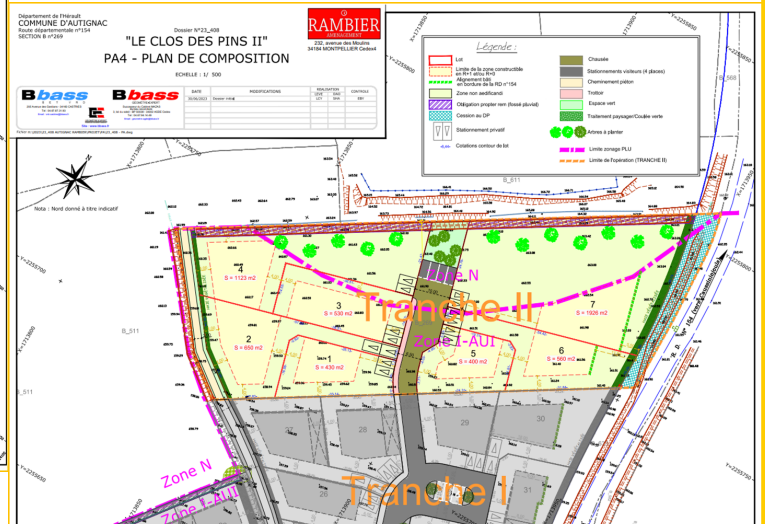
La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 inscrit la lutte contre l'artificialisation des sols dans les grands objectifs de l'urbanisme. Cette loi a introduit la notion de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Pour répondre à cet objectif ambitieux, le futur PLUi devra réduire drastiquement sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans les faits, la consommation d'espace doit être divisée par 2 tous les 10 ans.

L'observatoire de l'artificialisation des sols, sur la période 2009-2019, a constaté sur le territoire de la CCAM une consommation d'espace de 180 ha. Pour les 10 ans à venir, la CCAM devra donc limiter sa consommation d'espaces à 90 ha maximum. Le PLUi devra mettre l'accent sur la mobilisation du foncier disponible ou des locaux vacants à l'intérieur des tissus bâtis existants pour compenser la limitation des extensions urbaines.

Pour plus d'informations consultez : <https://www.avant-monts.fr/vivre-sinstaller/habitat-urbanisme/plui/>

LOTISSEMENT LE CLOS DES PINS

La première partie du plan d'aménagement a été validée par le service Urbanisme de la Communauté des Communes, un complément du permis d'aménager est en cours d'instruction concernant la deuxième partie.





Nature Environnement

OPERATION 8000 ARBRES POUR L'HERAULT

Engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité et dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique, le Département poursuit cet engagement par la reconduction de l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault » en 2024. Chaque année le Département offre 8000 arbres aux communes de l'Hérault, ces dernières se chargent de les planter et les entretenir.

Conscient des multiples bienfaits des arbres pour l'environnement, Autignac postule cette année pour en être bénéficiaire, une commande de 60 arbres a été passée sur la plateforme dédiée à cet effet.



MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Des travaux de remplacement des lanternes doivent être réalisés sur le réseau d'éclairage public de la collectivité, laquelle a transféré sa compétence à Hérault Energies. Pour 2023 l'estimation des dépenses pour le passage au LED s'élève à 37 625.50 euros TTC, entièrement pris en charge par Hérault Energies avec aucune participation communale.



EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Suite à l'expérimentation sur une durée de 6 mois de l'extinction nocturne de l'éclairage public entre le 15/10/2022 et le 15/04/2023, accompagnée d'une information auprès de la population, et compte tenu des retours positifs, le conseil municipal a donc souhaité s'engager de façon pérenne dans cette démarche.

Nous rappelons que la pollution lumineuse est très présente et se révèle néfaste sur l'équilibre des écosystèmes, sur la santé humaine, qu'elle engendre un gaspillage énergétique et économique non négligeable et qu'elle crée un halo lumineux au-dessus des agglomérations urbaines empêchant l'observation du ciel étoilé.

L'interruption définitive de l'éclairage public la nuit a donc été adoptée depuis le 16 avril 2023, de 1h à 5h.

INFO SECHERESSE

Situation de la ressource en eaux souterraines - Début octobre 2023

Informations transmises début octobre par M. Liénart, hydrogéologue au département, relatives à l'état des nappes d'eau souterraines :

« La situation est très hétérogène, en regard avec les pluies tombées le mois dernier. La sécheresse hydrogéologique est toujours bien présente et le cumul des déficits des années précédentes se fait sentir de plus en plus fortement.

Si une recharge conséquente et efficace ne s'amorce pas dans les mois à venir, les impacts pour l'été prochain seront supérieurs à ce que nous avons connu cette année. »



Ne relâchons pas nos efforts d'économie d'eau dans l'attente des prochaines pluies

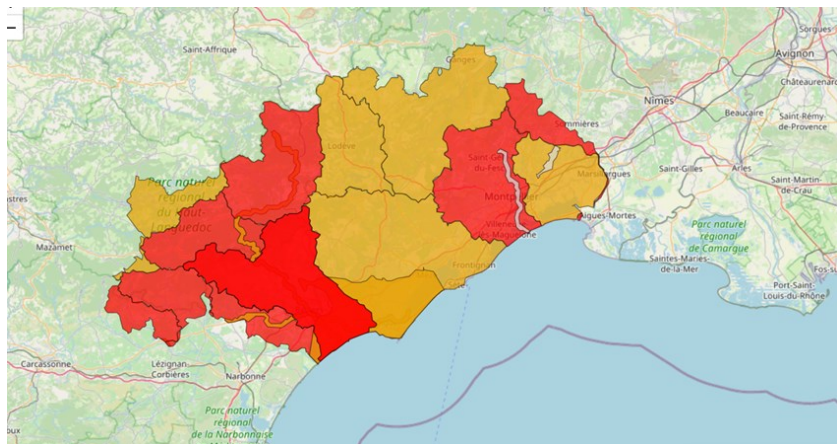
Les niveaux d'eau sont majoritairement normaux en décroissance en ce début octobre, mais la situation reste sous tension localement dans les secteurs n'ayant pas reçu de pluies (Hauts-cantons, Minervois et Biterrois). Malgré une diminution des prélèvements d'eau, les aquifères continuent de baisser en l'absence de pluies efficaces. Les transports d'eau sont toujours nécessaires pour palier à la sécheresse dans certaines communes. De nouvelles pluies sur l'ensemble du Département seront nécessaires pour combler le déficit hydrique. Il n'y a pas eu de véritable recharge des nappes depuis mars 2022.

Niveau des nappes : les données proviennent du réseau piézométrique départemental et du réseau national. Elles sont disponibles dans la base de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral, sur demande auprès du service Observatoire Climatologie, Eau, Environnement, Littoral. Elles sont interprétées par l'hydrogéologue départemental lors de l'élaboration de la carte.



Nature Environnement

SECHERESSE : nous sommes toujours en crise!



L'alimentation des fontaines publiques et privées est interdite, dans la mesure où la coupure est techniquement possible. Si la fontaine a une fonction avérée d'îlot de fraîcheur, une demande de dérogation est possible.

Arrosage des jardins potagers dont la surface est inférieure à 250m² interdit entre 8h et 20h

Arrosage des pelouses et espaces verts, interdiction sauf jeunes plantations (arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 3 ans) avec entre 8h et 20h et limité au minimum nécessaire, 2 fois par semaine maximum, sous réserve qu'il n'y ait pas de pénurie d'eau potable. Les justificatifs d'achat, type facture, devront être mis à disposition du service police de l'eau en charge du contrôle.

Lavage des véhicules par des particuliers interdit à titre privé.

Nettoyage à l'eau des façades, toitures, terrasses et trottoirs interdit, sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel

Remplissage et vidange des piscines de plus de 1m³ Interdiction totale

PLUIES ET INONDATIONS « AYONS LES BONS REFLEXES »

L'été 2022 a été ponctué de sécheresses exceptionnelles et de feux de forêts sans précédents. À date, l'année 2023 semble assez similaire pour les températures sur l'arc méditerranéen. Les eaux de surface de la mer Méditerranée ont des valeurs actuellement très au-dessus des normales. La sécheresse pourrait donc laisser place à des averses et des orages intenses sur l'arc méditerranéen pouvant engendrer des inondations : en s'y préparant, en adoptant les bons réflexes, nous pouvons sauver des vies. [Consulter la FAQ sur les pluies et inondations](#)

De septembre à mi-décembre, les territoires du pourtour méditerranéen sont davantage exposés à des épisodes de pluie intense, qui peuvent conduire à des crues soudaines et dangereuses. En cas de pluies méditerranéennes intenses et/ou d'inondations soudaines, ayons les bons réflexes : ils peuvent nous sauver la vie.

Les bons comportements en cas de pluies intenses ou d'inondations soudaines



Rester abrité

Je reporte tous mes déplacements à pied ou en voiture.



Éviter de se déplacer

Je laisse mes enfants en sécurité à l'école.



Se réfugier à l'étage

Je reste ou je rentre dans un bâtiment et je me réfugie à l'étage.



Couper les réseaux

Je coupe, si possible et sans me mettre en danger, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage.



Éviter la voiture

Je ne prends pas ma voiture, quelques centimètres d'eau suffisent à l'emporter.



Ne pas descendre

Je ne descends pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains.



S'éloigner des cours d'eau

Je m'éloigne des cours d'eau, des berges et des ponts. Pour éviter la foudre, je ne me réfugie pas sous un arbre.



Rester informé

Je reste informé et à l'écoute des consignes des secours et de ma mairie.



Être solidaire

Je me soucie des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.



Nature Environnement

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Débroussailler est une obligation dans les massifs à risque désignés par la loi ou par le préfet de département. Au sein de l'ensemble de ces départements, l'obligation légale de débroussailler s'applique pour les propriétaires d'habitation, de construction ou d'équipement de toute nature situés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue. Il faut alors débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour ces équipements. L'obligation s'applique également dans les zones urbaines (zones U) des plan locaux d'urbanisme (PLU) situées dans les zones précitées.



GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique

Débroussailler chaque année, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité.

Une campagne du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Guide du kit de communication

L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité des habitations face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



Terrain correctement débroussaillé
maison et forêt protégées



Terrain non débroussaillé
menace sur la maison, ses occupants et la forêt

Pour prévenir ce danger, le ministère de la Transition écologique déploie une campagne de communication sur les obligations légales de débroussaillage dans les communes et départements particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation.

Qui est concerné ?

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. Si un doute subsiste, rendez-vous sur feux-foret.gouv.fr où un moteur de recherche permet de vérifier si son habitation est concernée.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

Débroussailler les abords des habitations permet de :

- se mettre en sécurité face aux feux de forêt et de végétation ;
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- protéger son cadre de vie, la forêt et l'environnement ;
- participer activement, à son échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation.



Nature Environnement

Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

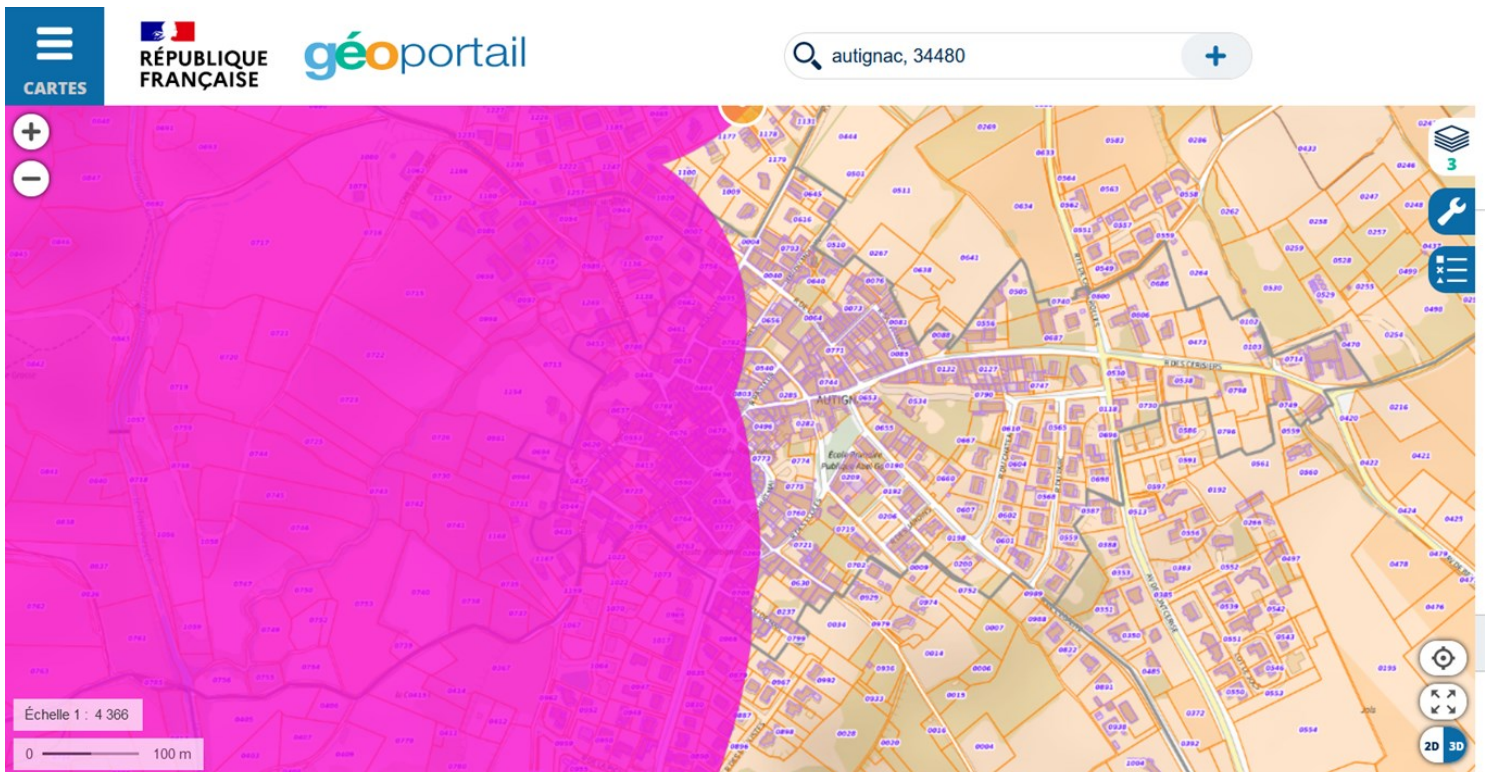
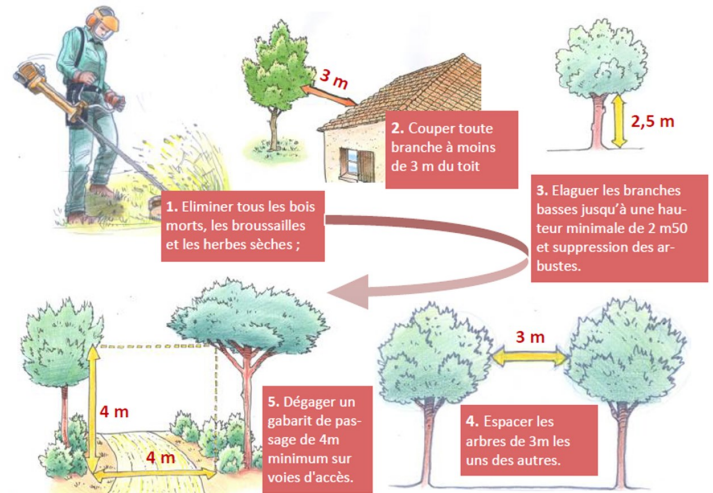
Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation entre :

- la végétation basse (herbes et broussailles) et la végétation haute (arbustes et arbres) ;
- les végétaux d'une même taille ;
- les végétaux et les bâtiments.

La création de ces discontinuités diminue le risque d'incendie, freine la propagation du feu et son intensité. **Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation.** Il s'agit des obligations légales de débroussaillage (les OLD). Le propriétaire est alors tenu de débroussailler les 50 mètres (voire 100 mètres sur décision du maire ou du préfet) autour de ses bâtiments (maison, abri de jardin, piscine...). Il peut s'agir de son jardin, mais aussi des terrains non bâtis de ses voisins s'ils sont à moins de 50 mètres des bâtis. Ceux-ci ont alors l'obligation d'autoriser l'accès à leurs terrains. Le refus engage leur responsabilité juridique et les opérations de débroussaillage sont alors à leur charge financière.

Pour répondre à toutes les questions sur ce sujet, l'ONF a rédigé une foire aux questions

Comment débroussailler ?



zone en violet : zone concernée par les obligations légales de débroussaillage



La Rubrique Pro

Linda H Matthews : artiste peintre



www.lindahmatthews-artiste.fr Instagram: @broadskiesgal

Linda et son mari Paul ont acheté une maison avenue de La Liberté à Autignac en 2016 et s'y sont installés définitivement en 2018, c'est ici qu'elle a créé son atelier de peinture, ayant visité et travaillé dans le Languedoc depuis 2003, en amenant des artistes à peindre dans cette merveilleuse campagne offrant les montagnes, la côte, les villes et les villages. Pendant dix-sept ans, elle a eu un atelier-galerie à Norfolk, dans l'est de l'Angleterre. Inspirée par tout ce qui l'entoure, préférant la liberté de peindre à partir de la vie, en plein air dans la campagne. Travaillant principalement à l'huile, mais aussi à l'aquarelle, au pastel et au dessin, elle a récemment réalisé des linogravures. Sa philosophie est "Où que vous regardiez, il y a de l'inspiration". Pour certains de ses travaux, Linda ne s'est pas éloignée d'Autignac et a fait imprimer une série de cartes de vœux du village. Membre d'Art'ignac, l'association artistique du village, elle expose chaque année à la salle Marc Cassot en octobre. Son atelier, situé au 15 Avenue de la Liberté, est ouvert à la visite les jeudis, vendredis et samedis après-midi de 14h à 17h de mars à octobre et sur rendez-vous. Linda enseigne la peinture et le dessin. Son français est de plus en plus sûr car elle part souvent peindre avec des groupes de peintres français.

En septembre 2023, elle a travaillé à son atelier avec Yann Hovadik, un artiste français bien connu de Lille. "Entente Cordi 'Arte" est un atelier de quatre jours pour tous les niveaux d'expérience de la peinture sur le motif, en français et en anglais.

Son palmarès :

2022 : deuxième prix lors d'une exposition dans les rues Lunas

2021 & 2022 Nominée au Festival international de peinture en plein air de France. Les Andelys Normandie et Château d'Ainay le Vieil les pays de Loire

2020 deux œuvres sélectionnées pour l'exposition au Conseil Européen de Montpellier dans le cadre de la 16ème Semaine des Peintres

Exposition personnelle à la Galerie Inspirée, Azille l'Aude 2019, le tableau "Les Villemagnais" a obtenu la deuxième place parmi les œuvres exposées dans les rues à Villemagne d'Argentière

2018 la peinture "Un Coin Tranquille, Coulobres" a reçu le premier prix lors de la première édition des "Artistes dans les Rues" à Coulobres

2016 L'une des 90 artistes sélectionnés pour peindre au château de Windsor pour le 90e anniversaire de Sa Majesté la Reine, la peinture de Linda "Cornets & Bayonets" a reçu la deuxième place.

2015 Fondatrice du premier festival pour les peintres de plein air au Royaume Uni





Autignac et son passé

....et ses personnalités hors du commun.

Articles rédigés par Michel ALCAINE

Parcours peu ordinaire d'un autignacois d'exception

Né en 1950 à Béziers de la rencontre d'un Espagnol venant de Corse et d'une Italienne venant du Brésil, Jean-Luc Franquet ne pouvait avoir un parcours de vie ordinaire.



Après des études primaires à l'école communale d'Autignac, Jean-Luc fréquenta successivement le collège de Murviel-lès-Béziers, le lycée Ferdinand Fabre de Bédarieux et le lycée technique de Narbonne d'où il sortit en 1968 avec une formation d'électricien. S'ensuivit une année de brèves expériences professionnelles à l'issue desquelles, en 1969, il s'engagea dans la Marine nationale.



Jean-Luc et ses parents nés respectivement à Aldover (Espagne) et à São Paulo (Brésil).

Jean-Luc fut affecté dans le corps des fusiliers marins à Lorient et après avoir effectué un stage dans la Légion, il fut envoyé en mission à Madagascar. Puis, embarqué sur un aviso-escorteur, ses attributions l'amènèrent à parcourir l'océan Indien, les pays du Golfe et Djibouti.



De retour à Lorient, Jean-Luc effectua successivement un stage de commando et un stage de parachutiste à Pau. Il y obtiendra son brevet de parachutiste puis sera affecté chez les fusiliers marins à Hyères. Il embarqua alors sur un bâtiment rapide, Le Brestois, et fut envoyé en mission de maintien de l'ordre en Nouvelle-Calédonie. De retour en France, deux ans plus tard, chez les fusiliers marins de Toulon, il fit un stage de plongeur de bord à la Base de Saint-Mandrier. Il embarqua alors sur l'escorteur d'escadre, le D'Estrée pour une mission au Liban et en Tunisie. Vinrent ensuite des missions au Moyen-Orient (Golfe, Iran, Irak ...) à bord de la frégate lance-missile, le Duquesne. Il fut affecté au retour sur l'île du Levant, au Centre d'Essai Méditerranée. Il fut également embarqué sur le porte-avion Foch pour une mission de deux mois. Voici trop brièvement résumés, les trente ans d'une carrière militaire dont il reste volontairement discret en raison d'un devoir de réserve lié au secret défense. A noter qu'il est titulaire de nombreuses décorations parmi lesquelles, la Croix du combattant.



Autignac et son passé

...et ses personnalités hors du commun.

Ce passionné de sport pratiqua le ski et le rugby à un niveau enviable, notamment au poste de talonneur dans l'équipe de Hyères. Mais la grande passion de sa vie, ce sont les motos de la marque emblématique : Harley Davidson.



Sa vie privée n'en fut pas moins aventureuse : De son premier mariage en 1975 à Hyères, naîtra son fils Fabrice. Il se remariera une deuxième fois à Béziers en 1991 et il célébra enfin son troisième et dernier mariage en 2009 à Las Vegas.



Un mariage à Las Vegas sous la figure tutélaire d'Elvis Presley pour ce passionné de Rock.



Jean-Luc connut un parcours de santé aussi atypique que son parcours de vie. Après avoir subi un accident de rugby en 1977 à Hyères et un accident de plongée en 1983 à Villefranche-sur-Mer, il se réveilla le 1^{er} janvier 2013 avec un cœur tout neuf. Recevoir une greffe de cœur au cours d'une nuit de la Saint-Sylvestre n'est pas donné à tout le monde ! En 2015 il subit une ablation de l'estomac et enfin en 2021, on lui ôta 25cm de colon.



Sur la route 66 (USA) de l'Illinois jusqu'en Californie en Harley Davidson, Jean-Luc au mythique Bagdad Café à Newberry Springs.

Malgré ses graves ennuis de santé, Jean-Luc est un remarquable exemple de résilience. Il fit en 2016, pour ses 66 ans, la mythique route 66 (3670km). Plus tard, il accomplit le pèlerinage de St-Jacques de Compostelle et il y a deux ans, il sauta de 4000m en parachute. Passionné de Harley Davidson dont il possède 3 exemplaires, et des USA où il est allé à 6 reprises, Jean-Luc voyage à travers le monde. Et il consacre une grande partie de son temps à faire dans les lycées et collèges de la région, des conférences sur le don d'organes.

Bon vent Jean-Luc ! Les dieux de l'Olympe veillent sur toi !





La Mairie et vos élus...

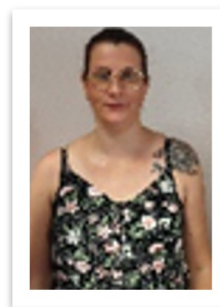
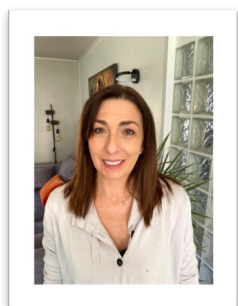


Dimanche 28 janvier 2024 à 18h

Salle Marc Cassot

Monsieur Jean-Claude MARCHI, maire d'Autignac, et l'ensemble du conseil seront heureux de vous retrouver à l'occasion de la célèbre cérémonie des vœux, suivie du verre de l'amitié, moment de convivialité et de partage.

Suite au départ d'Adeline Péron et d'un accroissement temporaire d'activité, recrutement de Chrystèle Legendre au poste d'adjoint administratif. Emploi non permanent, à raison de 21 heures par semaine.



Pour des raisons professionnelles, démission depuis le 1^{er} juin 2023 de
Caroline JACQUET-RICARD



Avant le 9 décembre, déposez vos boîtes de Noël en mairie, ou à la boulangerie « Le Croissant de Lune »

BOITES DE NOËL
TOUS POUR UN BÉZIERS

UN LIVRE UN JEU

PRODUITS HYGIÈNE

UN MOT DOUX

DOUCEUR

VÊTEMENT CHAUD

N'OUBLIEZ PAS DE NOTER SUR LA BOÎTE - HOMME OU FEMME AVEC LA TAILLE

POUR LES ENFANTS FILLE OU GARÇON AVEC L'ÂGE

PARCE QUE TOUS LES ENFANTS ONT DROIT À UN VRAI NOËL

Les jouets dont vos enfants ne se servent plus
Étant encore en bon état
Peuvent rendre des enfants heureux
Une boîte enveloppée de papier cadeaux
Un dessin
Un mot doux

Notez fille ou garçon et l'âge